

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 5 décembre 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle de Congy

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de votants : 67

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Catherine FONTANESI, Laurence ROBERT suppléant remplaçant Jean-Claude BUCQUET, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Marie-Louise TONON, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, André VARLET, Hervé GUEDRAT, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

Mme Thérèse LEBRUN-DAVID donne pouvoir à M. Régis COUTANT

M. Bertrand APELOIG donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

Mme Maryse MINOT donne pouvoir à M. Patrick MARX

Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à Michel COURTEAUX

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Didier TALON

M. Olivier VEAUX donne pouvoir à M. Patrick JAGER

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. Fabrice HUBERT donne pouvoir à M. José PIERLOT

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX

M. Jackie BARROIS donne pouvoir à M. Hervé GUEDRAT

Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI

Mme Christiane FOURNY donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Alain CESARION donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

M. David COUTELAS donne pouvoir à M. André VARLET.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Francine PICAUVET, Nathalie PROLA, Odile LEMAIRE, MM. Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, Édouard VAUTRIN, Yves BOBIN, Gabriel MOREAU, José MIGUEL et Jean-Claude BUCQUET.

Était absent le titulaire suivant : Mme Valérie LIESCH.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-318. DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARGNY DE LA CC DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

Rapporteur : Le Président

Il est convenu que cette décision sera soumise au vote lors d'un prochain conseil dès lors que la CC de la Brie Champenoise aura délibéré pour l'adhésion de la commune à son territoire, qu'un accord aura été trouvé quant à la répartition de l'actif et du passif et que la CC des Paysages de la Champagne aura la confirmation que les enfants de Margny continueront à fréquenter le groupe scolaire d'Orbais l'Abbaye.

Reporté.

17-318. CONTRATS D'ASSURANCE

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil accepte la proposition faite par la SMACL couvrant les garanties suivantes : responsabilités / information juridique - dommage aux biens - véhicules à moteur - auto collaborateur - promut - juripacte, pour une durée de 4 ans et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

17-319. RECONSTRUCTION D'UN ATELIER A DORMANS. PERMIS DE CONSTRUIRE.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil autorise le Président, dans le cadre de la reconstruction d'un atelier à Dormans, à signer la demande de permis de construire.

Adopté à l'unanimité.

17-320. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera mis en place dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

17-321. PARTICIPATION FINANCIERE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil fixe la participation demandée pour l'année civile 2017 pour les enfants des communes de Loisy-en-Brie et de Chaltrait, scolarisés dans les écoles de Montmort-Lucy et de Congy sur l'année scolaire 2016/2017 de la façon suivante :

- Commune de Loisy en Brie : 441,43 €
- Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, pour la Commune de Chaltrait : 4 052,43 €.

Adopté à l'unanimité.

17-322. PARTICIPATION FINANCIERE TRANSPORT - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil fixe la participation demandée pour l'année civile 2017 pour les enfants de la commune de Chaltrait, scolarisés au collège de Montmort-Lucy et bénéficiant du transport dont la CC des Paysages de la Champagne paie une partie à la somme de 258,75 €.

Adopté à l'unanimité.

17-323. FIXATION DES TARIFS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil fixe à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants :

- Pour la commune de Saint Martin d'Ablais
 - . Part fixe : 50 € / an
 - . Part proportionnelle : 1,48 € / m³
- Pour la commune de Vauciennes
 - . Part fixe : 50 € / an
 - . Part proportionnelle : 1,65 € / m³

Adopté à l'unanimité.

17-324. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAREUIL-LE-PORT - RESEAUX. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR ETUDES TOPOGRAPHIQUES.

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des études topographiques, pour la partie « réseaux » de l'opération de réhabilitation du système d'assainissement à Mareuil-le-Port.

Adopté à l'unanimité.

**17-325. SECURISATION DU CARREFOUR A TROISSY.
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil accepte de confier le marché de travaux pour la sécurisation du carrefour RD1003 / Rue de la Marne / Rue de Champagne, à Troissy, par la mise en œuvre de feux tricolores, à l'entreprise GTIE, pour un montant de 41 502,80 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**17-326. AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE, A TALUS SAINT PRIX.
AVENANT N°1 AU MARCHE EIFFAGE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil accepte l'avenant n°1 au contrat EIFFAGE ROUTE NORD-EST pour un montant de 14 663,40 € HT, concernant la création d'un mur de soutènement, la reprise de cours, l'aménagement d'une entrée, la suppression d'un garde-corps et le remplacement d'une canalisation hors d'usage. Ainsi, le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 243 464,40 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**17-327. AMENAGEMENT DE SECURITE A MAREUIL EN BRIE.
INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité porté par la commune de Mareuil-en-Brie estimé à la somme de 36 135 € HT, le Conseil accepte de verser un fonds de concours à la Commune de Mareuil-en-Brie équivalant à 50 % du montant restant à la charge de la Commune, subventions et FCTVA déduits.

Adopté à l'unanimité.

**17-328. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR ETUDES D'AVANT-PROJETS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des études d'avant-projet, en vue de la définition du programme pluriannuel d'investissement en matière de voiries et réseaux divers.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Marie-Line CHARPENTIER et M. Jackie BARROIS.

17-329. CREATION D'UN BUDGET UNIQUE EAU.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de la création au 1^{er} janvier 2018 du budget annexe Eau, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur, et opte pour l'assujettissement à la TVA.

Adopté à l'unanimité.

17-330. CREATION D'UN BUDGET UNIQUE ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de la création au 1^{er} janvier 2018 du budget annexe Assainissement, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur, et opte pour l'assujettissement à la TVA.

Adopté à l'unanimité.

17-331. CREATION D'UN BUDGET UNIQUE SPANC.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de la création au 1^{er} janvier 2018 du budget annexe SPANC, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur, et opte pour l'assujettissement à la TVA.

Adopté à l'unanimité.

17-332. CREATION D'UN BUDGET UNIQUE ECONOMIE.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de la création au 1^{er} janvier 2018 du budget annexe Economie, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, et opte pour l'assujettissement à la TVA.

Adopté à l'unanimité.

17-333. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ECONOMIE EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 703.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de procéder à un second versement de 18 551 € correspondant à une subvention d'équilibre versée par le budget principal vers le budget annexe « Économie / Bâtiment industriel », et ce considérant que la somme inscrite lors du budget primitif 2017 s'élevait à la somme de 67 846 €.

Adopté à l'unanimité.

17-334. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET OPAH EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 704.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de procéder à un second versement de 5 099 € correspondant à une subvention d'équilibre versée par le budget principal vers le budget annexe « OPAH », et ce considérant que la somme inscrite lors du budget primitif 2017 s'élevait à la somme de 125 000 €.

Adopté à l'unanimité.

17-335. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET SPANC EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 709.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de procéder à un versement de 29 746 € correspondant à une subvention d'équilibre versée par le budget principal vers le budget annexe « SPANC de l'ex-CC de la Brie des Etangs », et ce considérant que la somme inscrite lors du budget primitif 2017 s'élevait à la somme de 24 506 €.

Adopté à l'unanimité.

17-336. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET POINT MULTI-SERVICES DE CUCHERY - EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS - 710.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de procéder à un versement de 11 622 € correspondant à une subvention d'équilibre versée par le budget principal vers le budget annexe « Point multi-services de Cuchery », et ce considérant que la somme inscrite lors du budget primitif 2017 s'élevait à la somme de 11 622 €.

Adopté à l'unanimité.

17-337. BUDGET ASSAINISSEMENT - EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS - 713. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en un virement de crédits pour alimenter les programmes suivants :

- système d'assainissement de La Neuville aux Larris
- et réhabilitation du réseau, rue de l'Eglise, à Baslieux-sous-Châtillon.

Adopté à l'unanimité.

17-338. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 706. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en un virement de crédits pour les travaux supplémentaires sur le réseau pluvial à Talus St Prix, conformément à la délibération n°17-326.

Adopté à l'unanimité.

17-339. BUDGET ASSAINISSEMENT - EX-CC DES DEUX VALLEES - 705. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en un virement de crédits pour mandater les intérêts courus non échus.

Adopté à l'unanimité.

17-340. BUDGET OPAH - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 704. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en :

- un virement de crédits pour régler la facture de suivi-animation du COMAL SOLIHA 51

- et une inscription de crédits pour mandater et titrer les reprises de subventions 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-341. BUDGET ECONOMIE - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 703. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en :

- un virement de crédits pour mandater les intérêts courus non échus
- un virement de crédits pour régler les frais d'études et de démolition, dans le cadre du projet de reconstruction de l'atelier incendié à Dormans.

Adopté à l'unanimité.

17-342. BUDGET ASSAINISSEMENT - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 702. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en un virement de crédits pour régler les intérêts et le remboursement du capital de la dette, ainsi que des petits travaux d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

17-343. BUDGET EAU - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 701. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en un virement de crédits pour mandater les intérêts courus non échus, le remboursement du capital de la dette ainsi que le reversement à la CU du Grand Reims de la taxe perçue pour son compte, au titre du SIAEP de Ste Gemme.

Adopté à l'unanimité.

17-344. BUDGET PRINCIPAL. EXERCICE 2017. DECISION MODIFICATIVE N°6.

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en :

- la prise en compte de l'avenant pour les travaux de Talus St Prix, dans le cadre de l'opération sous mandat, pour le compte de la commune
- et l'inscription des opérations patrimoniales des travaux réalisés en régie.

Adopté à l'unanimité.

17-345. PLU DE DORMANS.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Dormans en date du 27 juillet 2017

Adopté à l'unanimité.

17-346. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Régis COUTANT

Suite à la demande faite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la CCPC, le Conseil décide d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2018).

Taux garantis pendant 2 ans.

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).
- Conditions tarifaires : 5.70 % (hors frais de gestion) sans franchise Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée (option à préciser lors de la signature de la proposition d'assurance).

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.

- Conditions tarifaires de base : 1.35 % (hors frais de gestions) avec 15 jours de franchise sur l'incapacité de travail en cas de maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

Le Conseil autorise le Président à :

- opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,50 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,10%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.
- mandater le Centre de Gestion pour :
 - le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquent des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur).
 - la récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité).

Adopté à l'unanimité.

17-347. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CRECHE « GRAINES DE COULEUR » DE MONTMORT-LUCY. REVERSEMENT MSA.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse a été signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs, la CAF et la MSA pour la période de 2016 à 2018, le Conseil décide du versement de la somme suivante, dès réception des fonds :

- totalité du CEJ 2016 - MSA pour la crèche : 10 890,96 €.

Adopté à l'unanimité.

17-348. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY. REVERSEMENT MSA.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse a été signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs, la CAF et la MSA pour la période de 2016 à 2018, le Conseil décide du versement de la somme suivante, dès réception des fonds :

- totalité du CEJ 2016 - MSA pour l'ACM : 2 555,00 €.

Adopté à l'unanimité.

17-349. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY. REVERSEMENT CAF.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse a été signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs, la CAF et la MSA pour la période de 2016 à 2018, le Conseil décide du versement de la somme suivante, dès réception des fonds :

- apurement du CEJ - CAF pour l'ACM : 4 407,09 €.

Adopté à l'unanimité.

17-350. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY. SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre de la délégation de la gestion de l'Accueil collectif des Mineurs aux Familles rurales - Groupement de la Brie, le Conseil décide le versement d'une subvention s'élevant à la somme de 6 651 € et ce, afin que la structure ne soit pas déficitaire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.

Vu pour être affiché le 15 décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, **Christian BRUYEN**

